Les questions que vous vous posez

Quelles prestations peut-on payer en ligne ?

• ***Service scolaire et périscolaire :*** *le restaurant scolaire, les études surveillées, les classes de découverte, les accueils du matin et du soir, les accueils de loisirs.*

• ***Village de la petite enfance :*** *la crèche collective, la crèche familiale, la halte-garderie, le jardin d'enfants.*

Quels sont les avantages du paiement en ligne ?

• ***C'est simple !***
En quelques clics, vos factures sont payées et archivées (consultables en permanence).

• ***C'est rapide !***
En 2 ou 3 minutes, montre en main, votre facture est payée et archivée en ligne.

• ***C'est sûr !***
Le paiement en ligne à Villiers s'effectue sur un site sécurisé qui est agréé par le Trésor Public.

• ***C'est pratique !***
Jusqu'à présent, vous deviez peut-être payer une facture au service scolaire et une autre au Village de la petite enfance. Plus besoin de vous déplacer pour effectuer 2 paiements séparés. Vous allumez votre ordinateur et vous réglez en ligne le total des 2 factures en même temps.

Important : *les factures du service scolaire et celles du Village de la petite enfance ne sont pas émises aux mêmes dates. Si, par exemple, vous souhaitez payer en une seule fois vos 2 factures du mois de janvier, vous devrez attendre que les deux factures soient créées.*

Quand votre compte bancaire sera-t-il débité ?

• *Cette opération est réalisée dans un délai de 2 à 4 jours après le paiement en ligne.*



Peut-on consulter les factures payées ?

Oui. *A tout moment, vous pouvez cliquer sur* ***"Archives"*** *et toutes vos factures réglées s'affichent en bon ordre. Apparaîtront également, le cas échéant, les factures que vous n'aviez pas réglées avant la date échéance de paiement, même si vous aviez fait le nécessaire par la suite directement auprès de la Trésorerie Municipale.*

Le paiement en ligne va-t-il devenir obligatoire ?

Non, *bien sûr. Ce service reste* ***facultatif.*** *Les usagers qui le souhaitent pourront continuer à utiliser le mode de paiement de leur choix.*

Restauration scolaire

Réserver les repas en ligne, c'est possible !

Plus besoin de se déplacer pour réserver les repas de vos enfants au restaurant scolaire. A partir de l'adresse ***www.mairie-villiers94.com/enfance*** *(sur le site de la ville), vous pouvez désormais* ***réserver les repas*** *que vous souhaitez, après avoir* ***consulté les menus.*** *Grâce à un* ***mail de confirmation****, vous pouvez conserver une trace des réservations que vous avez effectuées au plus tard le 10 du mois précédent.*

Payer en ligne à Villiers

Mode d'emploi



Votre adresse pour accéder au paiement en ligne :
www.infocom94.fr/Villiers-sur-Marne/paiement

• **Pour en savoir plus**
- Le site de la ville : www.mairie-villiers94.com
- Service scolaire et périscolaire : place de l'Hôtel-de-ville, parc de la Mairie. Tél. : 01 49 41 28 00.
- Village de la petite enfance : 1, rue du bois Saint-Denis. Tél. : 01 49 30 78 00.



Paiement en ligne

Facilitez-vous la vie !

C'est parti ! La Ville de Villiers-sur-Marne vous donne désormais la possibilité de payer en ligne certains services et prestations : celles destinées à l'enfance et à la petite enfance, en provenance du service scolaire et périscolaire et du Village de la petite enfance.
Simple, rapide, moderne, sécurisé et pratique, ce service est conçu pour vous faciliter la vie… Et vous simplifier la ville, en vous évitant déplacements et pertes de temps.
Il vous manque le mode d'emploi ?
Le voici…

Les 5 étapes du paiement en ligne



Etape 1

La page de connexion

- Vous venez de composer l'adresse **"www.infocom94.fr/Villiers-sur-Marne/paiement"** sur votre navigateur Internet ou vous venez de cliquez sur le lien "paiement en ligne" placé sur le site de la ville (www.mairie-villiers94.com).
- Vous entrez votre **code utilisateur*** et votre **mot de passe***
- Vous cliquez sur **"Connexion"**.

*Votre code utilisateur et votre mot de passe figurent sur votre facture de novembre 2010 (reçue à la fin du mois de décembre), en bas de page.

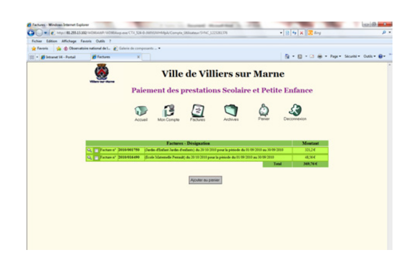
***Vous avez oublié votre mot de passe ou votre code utilisateur ?** Il vous suffit de cliquer sur lien "mot de passe oublié ?" sur la page de connexion du site de paiement.



Etape 2

La page d'accueil

- Cette page vous permet d'accéder aux **menus.**
- Elle vous donne les informations essentielles sur le site de paiement et sur votre situation, en vous indiquant si vous avez une (ou plusieurs) **facture à payer.** Si c'est le cas, vous cliquez sur **"Factures".**



Etape 3

Page "Factures"

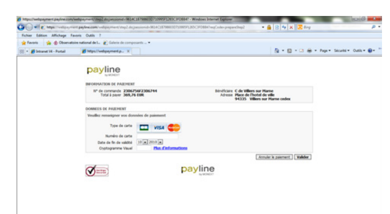
- Vous prenez connaissance de vos **factures à payer.**
- En cliquant sur une icône **"loupe"**, vous découvrez le détail de la facture correspondante.
- Vous cliquez sur les **carrés blancs** attenants aux factures que vous souhaitez régler.
- Vous validez en cliquant sur **"Ajouter au panier".**



Etape 4

Page "Panier"

- Cette page affiche le **détail des factures** et le montant total que vous vous apprêtez à payer.
- Il vous suffit d'entrer votre **adresse email.**
- Pour passer à l'étape suivante, vous validez en cliquant sur **"Procéder au paiement".**



Etape 5

Page "Payline"

- Le **montant de votre paiement** s'affiche en haut de page, à gauche.
- Vous cliquez sur le **type de carte** bancaire utilisée.
- Vous entrez votre **n° de carte** bancaire.
- Vous indiquez la **date de fin de validité** de votre carte.
- Dans la rubrique **"Cryptogramme Visuel"**, vous entrez le n° qui se trouve au dos de votre carte.
- N'oubliez pas de cliquer sur **"Valider"** pour lancer le paiement.
- Félicitations ! Votre paiement est effectué. Vous recevez immédiatement sur votre messagerie électronique la **confirmation de la transaction,** accompagné du ticket de paiement (en format pdf).
- N'oubliez pas de cliquer sur **"Déconnexion"**, afin de quitter votre espace personnel sécurisé.

Comment gérer votre compte utilisateur ?

- Vous cliquez sur **"Mon compte".**
- Vous pouvez **changer le mot de passe** qui vous a été attribué par défaut (cette démarche est conseillée).

Après avoir entré votre mot de passe d'origine, vous créez le nouveau et vous validez.



- Vous avez aussi la possibilité de **modifier à tout moment votre adresse mail.**